

REGLEMENT PARTICULIER

70^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN

DES CIMES

4-5-6 septembre 2026



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYETOUT-TERRAIN

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des règles spécifiques Rallyes Tout-Terrain

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Rallye	
Nom :	70 ^{ème} RALLYE DES CIMES
Date :	4 – 5 – 6 Septembre 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	
Eligibilité :	▪ Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain ▪ Le Challenge Rallye 2 roues motrices ▪ Le Trophée Rallye 4x4 ▪ Le Challenge SSV ▪ Le Championnat des Rallyes Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine ▪ Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
Participation étrangère autorisée ?	oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	LUCAS Gilbert
Téléphone :	06 83 79 20 06
Mail :	lucas.cfrtt@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	Benoit SOULAS
Membres :	Christian GROLLEAU – Gilbert LUCAS
Secrétariat du Rallye, Adresse :	10 Bd Champetier de Ribes – 64000 PAU
Téléphone :	06 08 49 53 67
Mail:	asacpau@orange.fr

Organisateur technique	
Nom :	Félix BOSOM
Adresse :	Ecurie des CIMES – BP1 64570 LICQ-ATHEREY
Téléphone :	06 02 22 83 12
Mail :	felix.ecuriedescimes@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	10 août 2026
Ouverture des engagements	10 août 2026
Clôture des engagements	31 août 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	03 septembre 2026 à 08h00- lieu à définir
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	03 septembre 2026 de 08 à 18h00 04 septembre 2026 de 08 à 12h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	04 septembre 2026 de 17h00 à 19h00 Salle Etxahun , 64470 TARDETS
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	04 septembre 2026 de 17h15 à 19h15 Marché couvert – 64470 TARDETS
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	04 septembre 2026 – 64342 LICQ-ATHEREY
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	04 septembre 2026 à 18h00
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	04 septembre 2026 à 19h45 Panneau d’affichage virtuel
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	04 septembre 2026 à 19h45 Panneau d’affichage virtuel
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	04 septembre 2026 à 20h00 Salles des fêtes - 64342 LICQ-ATHEREY
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	05 septembre 2026 à 7h30 Parc de départ -64342 LICQ-ATHEREY
Arrivée 1 ^{ère} étape entrée parc fermé du 1er concurrent (<i>lieu, date, heure</i>)	05 septembre 2026 à partir de 18h20 Fronton – 64371 MAULEON-LICHARRE
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	05 septembre 2026 à 20h30 Panneau d’affichage virtuel
Départ 2 ^{ème} étape (<i>lieu, date & heure</i>)	06 septembre 2026 à 07h30 Fronton – 64371 MAULEON-LICHARRE
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	06 septembre 2026 à partir de 14h15 Fronton - 64470 TARDETS
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	A définir
Taux horaire de la main d’œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	06 septembre 2026 – 30 minutes après le dernier concurrent entré en parc fermé Panneau d’affichage virtuel
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	06 septembre 2026 à partir de 17h00 Place de Tardets - 64470 TARDETS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE
Observateur FFSA	LORRE	Joseph	
Président de collège	LABEYRIE	Jean-Claude	1996
Membre du collège	LAXAGUE	Jacques	165604
“	TARAUBE	Michel	10618
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948
Directeur de course adjoint et Nouveau départ	GROLLEAU	Christian	8049
Adjoint à la direction de course ES	PERROT	Elisabeth	6567
“	MONNIER	Sylvie	9968
“	ROUGIER	Hugues	13220
Directeur de course ES	DESCLAUX	Luc	13302
“	LAGIERE	Gilles	220199
“	PERRIN	Eric	29996
“	PAINVIN	Dominique	7706
“	DUBOY	Philippe	123400
“	MELIANDE	Maurice	157142
Véhicule Tricolore	PERROT	José	6570
Véhicule Damier	MONNIER	Sylvain	9636

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier, sur la liste des commissaires de routes et membres de l'organisation (licenciés) sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement spécifique du championnat de France des rallyes tout-terrain 2026.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 70^{ème} RALLYE DES CIMES doit s'engager sur le site de la FFSA avant le 31/08/2026 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 600 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1200 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement spécifique du championnat de France des rallyes tout-terrain 2026.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement spécifique du championnat de France des rallyes tout-terrain 2026.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement spécifique du championnat de France des rallyes tout-terrain 2026.

6.1P. DESCRIPTION

Le 70^{ème} RALLYES DES CIMES représente un parcours de 369.54 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 98.5. km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-4 GATXAPILA
- ES 2-5 AMBELTZE
- ES 3-6 SAINT GREGOIRE URDINARBE
- ES 7-10 SATXAGA BERRIA
- ES 8 ELIXABIA
- ES 9 – 11 IRURI MAIDALENA

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement spécifique du championnat de France des rallyes tout-terrain 2026.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

le Jeudi 03 septembre 2026 de 8h00 à 18h00 pour les ES 3/6 – 7/10 – 8- 9/11

le vendredi 4 septembre 2026 de 8h00 à 12h00 pour les ES 1/4 et 2/5

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement spécifique du championnat de France des rallyes tout-terrain 2026.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement spécifique du championnat de France des rallyes tout-terrain 2026.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement spécifique du championnat de France des rallyes tout-terrain 2026.

Les prix seront crédités aux ayant droits après le rallye PAR VIREMENT BANCAIRE (joindre impérativement un RIB à l'engagement pour le virement) .

Primes d'arrivée :

Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre d'engagés partants.

Pour exemple, le tableau ci-dessous indique le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 100 équipages partants soit 10 590 €, le tableau suivant indique le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 60 équipages partants soit 6320 €

Exemple de primes pour un nombre de 100 partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A-T3P-T3S confondus)	125 €	100 €	75 €						300 €
Groupes T1A-T3S-T3P confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation									
Si moins de 5 partants	200 €	165 €	125 €						490 €
Si au moins 5 partants	500 €	335 €	250 €						4 340 €
Si au moins 10 partants				185 €	165 €				1 400 €
Si au moins 15 partants						145 €	110 €	75 €	1 320 €
total groupe catégorie Championnat	625 €	435 €	325 €	185 €	165 €	145 €	110 €	75 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	500 €	335 €	250 €	185 €	165 €	145 €	110 €	75 €	
Classes									
Nbre de classes	19								
Si au moins 3 partants	85 €								1 615 €
Si au moins 5 partants		45 €							855 €
Si au moins 7 partants			40 €						760 €
								Total	10 590 €

Primes spéciales :

Un montant de 1000 € sera distribué en *Primes Performance* et *Primes Participation* quelque soit le nombre de partants. Ces primes se répartissent de la façon suivante :

- **Primes Performance** : chaque vainqueur de groupe aura dans la spéciale qui lui est attribuée, une prime de 100 euros s'il réalise le scratch.

ES1 GATXAPILA 1	1er TROPHEE 4X4	100 EUROS
ES2 AMBELTZE 1	1er CHALLENGE SSV	100 EUROS
ES3 ST GREGOIRE URDINARBE 1	1er CHALLENGE 2 ROUES	100 EUROS
ES4 GATXAPILA 2	1er TROPHEE 4X4 BRITANNIQUE	100 EUROS
ES5 AMBELTZE 2	1er CHALLENGE SSV BRITANNIQUE	100 EUROS
ES6 ST GREGOIRE URDINARBE 2	1er CHAMPIONNAT T1A	100 EUROS
ES7 SATXAGA BERRIA 1	1er CHALLENGE 2 ROUES BRITANNIQUE	100 EUROS
ES8 ELIXABIA	1er CHALLENGE T1A BRITANNIQUE	100 EUROS

- **Primes Participation** :

ES10 IRURI MAIDALENA 1	le 30ème temps de la spéciale	100 EUROS
ES11 IRURI MAIDALENA 2	l'avant dernier temps de la spéciale	100 EUROS

Ces primes sont conservées même en cas d'abandon par la suite.

Ces primes sont cumulables à la prime d'arrivée.

En cas d'ex æquo, la prime sera remise à celui qui aura signé le meilleur temps sur l'ES 1.

En cas de neutralisation ou d'annulation de spéciale, la prime ne sera pas distribuée.

Elles seront attribuées en fonction des classements officiels après pénalités.

Tout équipage recevant une pénalité sur la spéciale donnant droit à la prime annule l'attribution de la prime. La prime n'est pas redistribuée.

Trophée :

Un trophée sera remis à chaque catégorie (scratch, groupes et classes) et au minimum à chaque récipiendaire d'un prix en espèces. Une coupe récompensera une équipe de commissaires.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 6 Septembre 2026 à partir de 17h00 sur la Place de TARDETS.